



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 112 (2013), p. 101-110

Alain Delattre

Trois papyrus du monastère de Baouît.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711707	????? ?????????? ??????? ??? ?? ????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
????? ??? ? ??????? ??????? ?? ??????? ?????????? ????????????		
????????? ??????? ??????? ?? ??????? ?? ??? ??????? ??????:		
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tebtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène

Trois papyrus du monastère de Baouît

ALAIN DELATTRE

APARTIR de 2003, les campagnes de fouilles du musée du Louvre et de l’Ifao sur le site de Baouît ont mis au jour un ermitage, désormais appelé « bâtiment 1 », constitué de salles construites autour d’une cour centrale (S 17)¹. L’aspect homogène de la construction des pièces, qui furent, après leur abandon, recouvertes de sable éolien du sol antique jusqu’au niveau moderne, laisse penser que le bâtiment fut construit d’un seul tenant. La céramique très abondante et très variée date de la fin du VI^e et la première moitié du VII^e siècle apr. J.-C.². Les monnaies découvertes confirment cette datation³.

Les dizaines de fragments de papyrus mis au jour lors des fouilles sont pour la plupart inutilisables : beaucoup sont illisibles ou de très petite taille (et ne conservent donc que quelques lettres). En se fondant sur les écritures, on peut dater l’ensemble des VI^e, VII^e et VIII^e siècles.

La présente recherche a pu être menée à bien grâce au financement d’un « Marie Curie Intra-European Fellowship for Career Development » pour le projet « Christians in Egypt » (PIEF-GH-2009-254782). J’ai eu l’occasion d’examiner, grâce à l’aide de D. Bénazeth et J.-L. Bovot, tous les papyrus au Musée copte du Caire au mois de septembre 2008. Toutes les données archéologiques m’ont été communiquées par M.-H. Rutschowscaya, que je remercie vivement.

¹ BIFAO 104/2, 2004, p. 673 ; BIFAO 105, 2005, p. 442 ; BIFAO 106, 2006, p. 367-369 ; BIFAO 107, 2007, p. 282-284 ; BIFAO 108, 2008, p. 404-405 et p. 408-409 ; BIFAO 110, 2010, p. 373.

² S. MARCHAND, D. DIXNEUF, « Amphores et conteneurs égyptiens et importés du VII^e siècle apr. J.-C., sondages récents de Baouît (2003-2004) », dans S. Marchand, A. Marangou (éd.), *Amphores d’Égypte de la Basse Époque à l’époque arabe*, CCE 8, 2007, p. 309-344 ; D. DIXNEUF, « Un lot d’amphores de la première moitié du VII^e siècle à

Baouit (Moyenne Égypte), campagne 2004 ‘sondage 3’ », dans A. Boud’hors, C. Louis (éd.), *Études coptes X. Douzième journée d’études* (Lyon, 19-21 mai 2005), CBC 16, 2008, p. 39-49 ; M.-H. RUTSCHOWSCAYA, « Nouvelles peintures découvertes dans le monastère de Baouit », dans A. Boud’hors, C. Louis (éd.), *Études coptes XI. Treizième journée d’études* (Marseille, 7-9 juin 2007), CBC 17, 2010, p. 50.

³ Des monnaies byzantines, dont une de Phocas (602-610), ont été mises au jour dans la salle S₇ de l’ermitage.

À l'exception de quelques fragments d'un texte apparemment magique⁴, tous les textes sont, semble-t-il, de nature documentaire.

Je propose ici l'édition des trois documents les mieux conservés : un contrat de collecte de l'*aparchê* (1), qui entre dans une série bien connue de textes de Baouît ; un reçu de taxe grec (2), qui présente un formulaire attesté dans un document récemment édité ; et enfin une liste d'objets (3)⁵, où apparaît un mot rare. Le contexte de découverte de ces trois papyrus indique qu'ils n'appartiennent pas à des couches d'occupation (voir ci-dessous, dans les descriptions) ; les fragments ont très certainement été transportés par le vent jusque dans le bâtiment 1 et ensuite recouverts par le sable.

1. Contrat relatif à des terrains du monastère

Le papyrus a été trouvé dans le remblai de la salle S 11, située au nord de la cour et occupée par un escalier. Ce comblement est constitué de sable éolien, mélangé à des briques crues écroulées provenant des murs mitoyens, qui avait entièrement enseveli l'escalier.

Le document se compose d'un morceau de grande taille, auquel se joint un petit fragment en bas à droite. Deux autres pièces, qui ne portent que quelques lettres, pourraient appartenir au même document. La partie supérieure et la partie droite du texte manquent. Le verso est vierge.

Le texte comporte 18 lignes d'écriture ; on y discerne plusieurs mains. Une première personne a rédigé le corps du contrat (l. 1-9). L'écriture en est professionnelle, rapide et cursive ; elle reprend plusieurs tracés de la cursive grecque quadrilinéaire (Δ, Ε, Η). À la l. 10, le prêtre Isaak a marqué son accord de sa main maladroite, caractérisée par de grandes lettres bien séparées les unes des autres. Un certain Mêna a fait de même à la l. 11, dans une écriture plus cursive et ligaturée. Les mentions des témoins suivent aux l. 12-18 ; elles semblent avoir été écrites par une quatrième main, celle de Jôséph (cf. l. 18). Son écriture est bilinéaire et très rapide ; les ligatures sont nombreuses. Si l'on devine bien pourquoi Isaak et Mêna ont marqué leur accord de leur propre main (ils devaient être une des parties du contrat), on voit mal pourquoi le scribe du début du texte n'aurait pas également noté les noms des témoins, d'autant que Jôséph indique l. 18 αἰσχαὶ πρὸς τκελεγ[ci], « j'ai écrit conformément à l'ordre de... », formule qui semble indiquer qu'il a écrit tout le document. Une solution serait d'imaginer que les mains 1 et 4 sont du même scribe, Jôséph, qui utilise deux écritures différentes : l'une, professionnelle, quadrilinéaire et inspirée par le grec cursif, pour le corps du contrat et l'autre, bilinéaire et rapide, pour les souscriptions des témoins.

Le contrat découvert à Baouît en 2007 entre dans une série de documents relatifs à l'*aparchê* (*P. Mon. Apollo* I 1-22, plus précisément les textes 8-14, définis comme « tithe collection

⁴ On peut les dater des VI^e-VII^e siècles et on y déchiffre les séquences suivantes : ΝΕΚΒΑΛ ΟΥΩΝΕ, « tes yeux sont malades » ; ΝΑΤΣΗΤ ΕΡΟΣ ΤΩΝΟΥ « sans force sur lui,

très fort », ΕΜΙΑΨΕ ΜΝ ΟΥΡΦΩΜΕ « pour (?) se battre avec un homme ».

⁵ Un autre document conserve les restes d'une liste d'objets (Inv. 12837 -

Baouit 2007 / 511-18 ; VII^e-VIII^e siècles). On y lit l. 3:]τι ήρπ ερπάī Δ, « (instrument pour/récipient où) verser du vin : 1 ».

contracts»), dont l'interprétation a été largement débattue⁶. G. Schenke a récemment proposé de manière convaincante que les moines qui s'engagent à payer l'*aparchê*, le *pakton* ou le *démosion* sont en fait des locataires de terrains du monastère, qui s'acquittent du loyer en argent (*pakton/démosion*, destiné à payer les taxes foncières) et en nature (l'*aparchê*, c'est-à-dire les « premiers fruits », sans doute une partie des récoltes, peut-être une dîme)⁷. En raison de son état de conservation (il manque plusieurs lignes au début ainsi que toute la partie droite), notre document n'apporte que peu d'éléments neufs pour résoudre ces questions.

Le texte laisse entendre qu'Isaak et Mêna (l. 10-11) concluent un contrat important, à en juger par les sommes en jeu (l. 5), avec plusieurs moines, dont Makare et Enôkh (l. 4). Les obligations semblent différentes selon les personnes : un moine va devoir « récolter » l'*aparchê* sur un territoire pour la quatorzième année de l'indiction, c'est-à-dire sans doute fournir une part des récoltes du terrain qu'il cultivera ou fera cultiver (l. 2) ; il s'engage aussi à payer les frais d'entretien des villageois (l. 8), peut-être parce qu'ils l'aideront d'une manière ou d'une autre. Makare et Enôkh sont prêts à payer une certaine somme d'argent, sans doute en rapport avec les mêmes terrains (l. 4-6), peut-être au titre du *pakton*.

L'importance et le contenu de la transaction suggèrent qu'Isaak et Mêna, qui signent de leur main le document (l. 10-11), sont deux responsables du monastère. Il est dès lors possible de les identifier avec le supérieur Isaak et le Mêna *deuterarios* ou *proestôs*, dont les noms sont associés sur deux linteaux de Baouît, et sans doute dans d'autres documents⁸.

⁶ *P. Mon. Apollo I*, p. 17-23 ; E. WIPSYCKA, « Le fonctionnement interne des monastères et des laures en Égypte du point de vue économique. À propos d'une publication récente de textes coptes de Bawit », *JJP* 31, 2001, p. 169-186 ; T.S. RICHTER, « Ein neues Dossier zur Kloster-Papyrologie », *OLZ* 99, 2004, p. 172-176 ; « The Cultivation of Monastic Estates in Late Antique and Early Islamic Egypt. Some Evidence from Coptic Land Leases and Related Documents », dans A. Boud'hors, J. Clackson, C. Louis, P. Sijpesteijn (éd.), *Monastic Estates in Late Antique and Early Islamic Egypt. Ostraca, Papyri, and Essays in Memory of Sarah Clackson* (P. Clackson), Cincinnati, 2009, p. 205-212.

⁷ Dans une communication intitulée « Monastic Control over Agriculture and Farming: New Evidence from the Egyptian Monastery of Apa Apollo at Bawit Concerning the Payment of APARCHE », présentée au colloque *Authority and Control in the Countryside* (dans le cadre du projet « Late Antiquity and Early Islam: Continuity and Change in the Mediterranean »), tenu à Leyde, du 13

au 16 septembre 2010. La contribution sera publiée dans les actes.

⁸ Cf. A. DELATTRE, « Des linteaux et des noms. Une enquête prosopographique à Baouît », dans A. Boud'hors, C. Louis (éd.), *Études coptes XI. Treizième journée d'études (Marseille, 7-9 juin 2007)*, *CBC* 17, 2010, p. 25-30. On peut lire le monogramme du supérieur Isaak dans les sceaux en argile de deux documents de Duke University (A. DELATTRE, « Deux ordres du supérieur du monastère de Baouît. P.Duk. Inv. 259 et 1053 », à paraître dans *BASP*), et peut-être aussi dans des ordres de paiement de Bruxelles, mais le monogramme est différent (cf. *P. Brux. Bawit*, p. 182). En ce qui concerne Mêna, j'ai proposé de rassembler sur ce personnage un petit dossier de papyrus, de linteaux et aussi de témoignages iconographiques, dont la célèbre icône du Louvre qui représente le Christ et l'abbé Mêna (cf. DELATTRE, « Des linteaux et des noms », p. 26-27). Pour autant qu'il s'agisse toujours du même personnage, les différents témoins permettent de retracer en partie les différentes étapes de sa carrière : il apparaît qu'il fut d'abord économie, ensuite

deuterarios et enfin *proestôs*. Lors de la quatorzième journée d'études coptes de l'Association francophone de coptologie, qui s'est tenue à Rome du 11 au 13 juin 2009, j'ai proposé d'identifier ce même personnage avec le papa Mêna qui appose sa signature au bas d'un reçu de taxe grec de Baouît conservé dans la collection privée des héritiers de Jean Clédat (Inv. 89+90 ; cf. A. DELATTRE, « Nouveaux papyrus du monastère de Baouît », à paraître dans les actes). Cependant, les signatures de ce document et du papyrus publié ici sont tout à fait différentes. À moins d'imaginer qu'une tierce personne ait écrit à sa place dans l'un des textes, il faut se résoudre à distinguer deux responsables administratifs de Baouît du nom de Mêna (l'un et/ou l'autre aurai(en)t été économie(s) et l'un d'eux serait devenu *deuterarios* puis *proestôs*). Par ailleurs, on notera qu'un sceau portant un monogramme au nom Mêna authentifie quelques ordres de paiement de Bruxelles (cf. *P. Brux. Bawit*, p. 182) ; il faut sans doute y reconnaître l'un des deux Mêna.

Musée copte Inv. 12837

27,2 × 19,5 cm

Baouit

Baouit 2007/Inv. 454-2

VIII^e siècle

↑ [] ΝΝΕΜΑ Τ . . . []
 ΣΩΣΔΕ ΤΑΡ' ΕΚΣΩΚ ΤΕΥΑΠΑΡΧ[Η] ?[ѧ]
 ΤΑΙ ΤΕΣΣΕΡΑΣΚΑΙΔΕΚΑΤΗΣ Ι(Ν)Δ(ΙΚΤΙΩΝΟΣ) ΑΓΩ ΝΤΟΨ ΒΗ . []
 ΕΠΕΙ ΔΩ ΝΤΟΚ ΜΑΚΑΡΕ ΜΕΝ ΕΝΩΧ ΤΕΤΝΕΩΨΟ[Π]
 5 ΝΑΠΟΔΑΚΤΟΝ ΚΑΤΑ ΡΟΜΠΕ ΕΤΕ ΝΑΪ ΝΕ ΜΕΤ . []
 ΝΚΕΡΑΤΙΟΝ ΕΠΟΥΑ ΝΕΨΙ ΜΠΜΟΝΑΣΤΗΡΙΟΝ []
 ΝΠΝΟΥΤΕ <ΤΕ>ΤΝΕΩΨΟΟΠ ΝΣΕΤΟΙΜΟΣ ΝΤΕΤΝΕΤΔΑΒ []
 ΝΟΥΨΤ ΑΓΩ ΝΓΤΙ ΠΑΝΣΑΛΩΜΑ ΝΕΡΦΩΜΕ ΕΤΙΜΕ []
 ΦΗΡΕ ΑΝΣΜΝ ΠΕΙΧΑΡΤ(ΙΟΝ) ΝΗΤΝ ΕΝΣΤΟΙΧ(ΕΙ) ΕΡΟΨ. Ἐγρ(άφη) []
 IO (2^e m.) + ΙΣΑΑΚ ΠΡΕ(ΣΒΥΤΕΡΟΣ) ΣΝ ΠΝΑ ΝΠΝΟ[ΥΤΕ]
 (3^e m.) + ΜΗΝΑ ΣΤΟΙΧΕ +
 (1^{re} ou 4^e m.) + ΔΝΟΚ . . . ΜΩΝ ΠΨΝ ΠΜΑΚΑΡ[ΙΟC]
 + ΔΝΟΚ ΓΕΩΡΓΕ ΠΨΝ ΠΜΑΚΑΡΙΟC ΕΝΩΧ ΤΙΟ [ΝΜΕΤΡΕ.
 + ΔΝΟΚ ΠΑΜΟΥΝ ΨΗΡΟC ΤΙΟ ΜΜΕΤΡΕ. []
 15 + ΔΝΟΚ ΜΩΨΗΗC ΠΨΝ ΠΜΑΚΑΡΙΟC ΠΔ . . . []
 + ΔΝΟΚ ΑΒΡΑΓΑΜ ΦΕΡΜΗC ΤΙΟ ΝΜΕΤΡΕ. []
 + ΔΝΟΚ ΙΩΨΗΦ ΔΙΣΓΑΙ ΠΡΟC ΤΚΕΛΕΨ[ΣΙC]

2 ὕστε ἀπαρχή || 3 τεσσερασκαιδεκάτης, ^λ^Α ραρ., ἵνδικτίωνος || 4 ἐπὶ τῷ || 5 ἀπότακτος
 || 6 μοναστήριον || 7 ἔτοιμος || 8 ἀνάλωμα || 9 πειχαρ^τ ραρ., χαρτίον, ενστοιχ[×] ραρ., στοιχεῖν
 || 10 πψ^ε ραρ., πρεσβύτερος || 11 στοιχεῖν || 12 13 15 μακάριος || 17 πρός κέλευσις

... ^[1] les lieux (?) ... ^[2] de sorte que tu récoltes leur aparchê ... (pour cette année) ^[3] qui est la quatorzième de l'indiction; et lui, Bé ... ^[4] dans la mesure où toi Makare et Enôkh vous êtes ... (la somme?) ^[5] fixée chaque année, ce qui fait 10... (sous, de ...) ^[6] carats chaque, du poids standard du monastère ... (par la volonté) ^[7] de Dieu, vous êtes prêts à le donner ... ^[8] même et tu payeras les frais d'entretien des hommes du village ... ^[9] fils, nous avons établi ce document pour vous et nous l'avons signé. Écrit le ... ^[10] † Moi, Isaak, prêtre par la grâce de Dieu, (je suis d'accord †)
^[11] † Moi, Mêna, je suis d'accord † ^[12] † Moi, ...môn, le fils du défunt ... ^[13] † Moi, Gêorge, le fils du défunt Enôkh, je suis témoin ... ^[14] † Moi, Pamoun, (fils de) Psêros, je suis témoin ... ^[15] † Moi, Môysès, le fils du défunt ... ^[16] † Moi, Abraham, (fils de) Phermès, je suis témoin ... ^[17] ...
 † Moi, Jôsêph, j'ai écrit (ce document) conformément à l'ordre de ...

1.] ΝΝΕΜΑ Τ On peut envisager la lecture ΝΝΕΜΑ « les lieux », suivi peut-être de ΤΗΡΟΥ « tous ». Une autre solution consisterait à lire ΝΝΕΜΑΥ « avec eux ».
2. ΤΑΡ'ΕΚΣΩΚ ΤΕΓΔΑΠΑΡΧ[Η] ζ[ά] La formule ΣΩΚ ζά a été étudiée par G. Schenke (voir note 7). Au sens de « collecter », on peut préférer l'acception « récolter », voire même, avec la préposition ζά, « soumettre à », « payer à ». Il ne faut donc pas comprendre, comme on le pensait généralement, que les moines collectaient une part des récoltes pour le compte du monastère sur les terrains que ce dernier donnait en location à des paysans, mais bien qu'ils étaient eux-mêmes locataires et consacraient, par contrat, une part des récoltes au monastère.
3. ΒΗ . [Plusieurs anthroponymes commencent ainsi : ΒΗΣ, ΒΗΣΑΜ ΒΗΣΑΜ(Μ)ΩΝ, ΒΗΣΑΡΙΩΝ, ΒΗΣ.
5. ΝΑΠΟΔΔΑΚΤΟΝ L'adjectif ἀπότακτος, « fixé », est courant dans les papyrus grecs, mais rare en copte : on le trouve une seule fois, dans *P. Ryl. Copt. 144*, 7, où il détermine le mot ἀναλογία, « proportion » (cf. FÖRSTER, *WB*, p. 90).
6. ΝΚΕΡΑΤΙΟΝ ΕΠΟΥΑ La même expression est attestée dans *SB Kopt. II* 933, 4-5, ainsi que dans un contrat de Baouît, *SB Kopt. III* 1371, 2 (cf. T. MARKIEWICZ, « P. Duke Inv. 469 : A Papyrus illustrating *sacramentum corporaliter praestitum* in Coptic Egypt », dans T. Derda, J. Urbanik, M. Wecowski (éd.), *Euergesias charin. Studies Presented to Benedetto Bravo and Ewa Wipszycka by their Disciples*, Varsovie, 2002, p. 193-200) ; l'éditeur propose de reconstruire ainsi la séquence Ν]ΧΟΥ[Χ]Ο[ΜΤΕ ΝΚΕ]ΠΑΤΝ ΕΠΟΥΑ ΠΟΥΑ ΜΠΨΙ ΑΛΕ[, « (sous) de vingt-trois carats chaque, du poids standard de... ». ΝΨΨΙ ΜΠΜΟΝΑΣΤΗΡΙΟΝ L'expression montre qu'il existait un poids monétaire standard propre au monastère. On trouve également à Baouît des mesures plus spécifiques : on trouve le « (poids de) la balance de la *diakonia* » dans *P. Mon. Apollo I* 11, 14-15, et peut-être « (le poids) de la balance de la cellule de ... » dans *P. Mon. Apollo I* 10, 13-14.
14. ΨΗΡΟC Il s'agit d'une variante graphique du nom ΨΥΡΟC (cf. ΠΣΗΡΟC dans *O. Vind. Copt. 46*, 1 et ΨΕΡΟC dans *P. KRU 64*, 3 [= *SB Kopt. III* 1373]).
16. ΦΕΡΜΗC Nous avons ici une variante (avec article) du nom ΣΕΡΜΗ, attesté dans *P. Mil. Vogl. IV Copt. 1, 6* (= *SB Kopt. III* 1381). On trouve la même forme dans un papyrus inédit du monastère de Baouît, conservé dans les archives familiales de J. Clédat : [ΙΩC]ΗΦ ΦΕΡΜΗC « Jôsêph, (fils de) Phermès » (*P. Clédat 29*, 6).

2. Reçu de taxe, en grec

Le papyrus provient d'une construction hydraulique située contre le mur nord de la cour S 17. Celle-ci a la forme d'un bassin rectangulaire, recouvert d'un enduit blanc épais, et d'une profondeur d'environ quinze centimètres ; un mélange de sable éolien et de paille l'avait ensevelie.

Le document est complet et se compose de quatre fragments jointifs. Le texte comprend quatre lignes d'écriture cursive grecque ; la quatrième, très courte, se compose d'un mot, écrit dans la partie droite de la ligne. Le texte occupe le centre du coupon, avec un espace libre de 3 cm en haut, et de 4,5 cm en bas. On distingue au verso les traces d'une première utilisation : 4 lignes de texte illisibles, écrites à 180° par rapport au reçu de taxe.

P. Clackson 46, publié par N. Gonis, offre un très bon parallèle à notre texte : il s'agit d'un reçu de taxe grec, écrit dans une cursive rapide au verso d'un *entagion* copte-arabe (*P. Clackson 45*). La mise en page est similaire : le document est écrit au verso d'un document plus ancien, sur trois lignes, au milieu d'un grand coupon rectangulaire (d'autres traces, plus bas, pourraient être les restes d'autres reçus). Il commence par une date (absente de notre texte) et se poursuit par le nom du contribuable, le nom de la taxe (de lecture incertaine), l'année d'imposition, le montant, l'indication que le paiement a été transféré à une tierce personne et le nom d'un responsable (Zacharias).

L'absence de date dans le document trouvé à Baouît en 2007 peut être imputée à un oubli du scribe ou bien suggérer qu'il s'agit d'une note à usage limité et local. Le nom de la taxe, indiqué au début de la l. 2, n'est pas clairement visible ; le paiement est effectué τῇ καταγραφῇ δημοσίων | ὥγδόης [l. ὥγδόης] ἵνδ(ικτίωνος), « (pour ?) la liste des impôts de la huitième année de l'indiction ». Dans *P. Clackson 46*, le nom de l'impôt n'est pas clair non plus : il pourrait s'agir de l'*andrismos*, mais le terme semble être suivi de la séquence διαστ[.]. Il pourrait s'agir d'une forme du mot διασταλμός, « extrait de rôle », assez proche, pour le sens, de la καταγραφῇ δημοσίων de notre document.

P. Clackson 46 et le document trouvé lors des fouilles illustrent un nouveau type de reçu de taxe du monastère de Baouît, différent des reçus grecs de la première moitié du VIII^e siècle⁹ ou des reçus coptes¹⁰. La différence tient peut-être à la date plus tardive à laquelle ces documents ont été écrits : *P. Clackson 46* est daté de la seconde moitié du VIII^e siècle (10 janvier 758?) ; on peut proposer la même datation pour le papyrus du musée copte du Caire.

Musée copte Inv. 12837

11,4 × 8,7 cm

Baouît

Baouit 2007/Inv. 479-8 + 511-24

Milieu du VIII^e siècle

→ + δ(ιὰ) Ἰωάννης ἀπὸ κελλί(ου) Π . . .
 . . [.] . . τῇ καταγραφῇ δημο(σίων)
 ὥγδόης ἵνδ(ικτίωνος) χρ(υσοῦ) (νόμισμα) α ἐν μό(νον). Παποε ἔγρα(ψα)
 στοιχ(εῖ). +

1 l. Ἰωάννου || 2 τῷ καταγραφῇ δημομῷ pap. || 3 l. ὥγδόης, ἵνδῳ μῷ εγρά pap. || 4 στοιχ pap.

[1] † *Par Jōannès, de la cellule de ..., [2] (pour) la liste des impôts [3] de la huitième année de l'indiction, 1 sou d'or, un seulement. Papo(h)e j'ai écrit (et) [4] je marque mon accord.* †

⁹ A. DELATTRE, N. GONIS, « Le dossier des reçus de taxe grecs du monastère d'Apa Apollô à Baouît [*P. Clackson 36-43*] », dans A. Boud'hors, J. Clackson, C. Louis, P. Sijpesteijn (éd.), *Monastic Estates in Late Antique and Early Islamic Egypt. Ostraca, Papyri, and Essays in Memory of Sarah Clackson* (*P. Clackson*), Cincinnati, 2009, p. 61-71.

¹⁰ Cf. *P. Brux. inv. E. 8946+8947*, encore inédit. Au sujet des différents formulaires de reçus de taxe à Baouît,

cf. A. DELATTRE, « Remarques sur la taxation au monastère de Baouît au début de l'époque arabe », à paraître dans les actes du troisième colloque de l'International Society of Arabic Papyrology, tenu à Vienne en 2009.

1. ἀπὸ κελλί(ον) Π . . . Après le nom du contribuable, on attend un patronyme, une origine géographique, la mention d'une profession ou encore le début du nom de la taxe (introduite par la préposition ὑπέρ ou ἀπό). La séquence κελλί ne peut convenir à un terme fiscal ; le terme semble abrégé (la trace d'un trait d'abréviation est visible au-dessus du τ) et il faut sans doute lire ἀπὸ κελλί(ον), «de la cellule», suivi du nom de la cellule en question. Ce type d'*origo* n'est pas attesté à ma connaissance, mais peut s'expliquer par le caractère local du document (rédigé au sein du monastère, pour un habitant du monastère). Le nom de la cellule ne peut être clairement lu : on distingue un π, suivi de quelques lettres. Les cellules peuvent être désignées par un nom propre, par une caractéristique géographique ou par la mention de ses habitants : *P. Hermitage Copt.* 13, 9 : τρι μπηργος, «la cellule de la tour»; *P. Lond. Copt.* I 1130, r., 9 et v., 6 : τρι ννεκογι et τῶ(ν) μικρῶν πεδίον (l. μικρῶν παιδίων), «(cellule) des petits (enfants)»; *P. Mon. Apollo* I 6, descr. : τρι ναπατωρε, «la cellule d'Apatôré».
2.τῆ καταγραφῆ Le début de la ligne est fort endommagé ; il semble qu'il y ait eu plusieurs mots abrégés. On s'attend à trouver le nom d'une taxe, précédé d'une préposition (ὑπέρ ou ἀπό) ; peut-être faut-il lire (ὑπέρ) τῆ(ς) [.] . . . ()?
3. Παποε Le nom est attesté ici pour la deuxième fois dans un texte grec (cf. *P. Oxy.* XVI 1896, II : Παπῶε) ; il s'agit de la forme grémisée de l'anthroponyme, rare et local, παποε. Les quatre textes documentaires où le nom apparaît proviennent de Moyenne Égypte, et plus particulièrement de Baouît pour l'un d'entre eux : *P. Lond. Copt.* 1089, 5; 1199, descr. ; *P. Ryl. Copt.* 237, 4; *P. Hengstenberg Copt.* 4b, 2 = *SB Kopt.* III 1430 (A. DELATTRE, «Ordres de paiement bilingues du monastère de Baouît», *ChronEg* 83, 2008, p. 385-392, n° 4). On le trouve également dans deux inscriptions du monastère : *MIFAO* 12, p. 82 et *MIFAO* III, p. 64. Enfin, le premier économie de Baouît, présenté comme l'auteur de la *Vie de Phib*, portait aussi ce nom (ce personnage est bien représenté dans la documentation du monastère, cf. *MIFAO* 12, p. 120; Ch. PALANQUE, «Rapport sur les recherches effectuées à Baouit en 1903», *BIFAO* 5, 1906, p. 1-21, en part. p. 19; *MIFAO* 39, p. 117 (n° 388); p. 120 (n° 398); p. 125 (n° 424); *MIFAO* III, p. 63; p. 172; T. ORLANDI, A. CAMPAGNANO, *Vite dei monaci Phif e Longino. Introduzione e testo copto a cura di T. O. Traduzione a cura di A. C.*, Milan, 1975, p. 20).

3. Liste d'objets

Le papyrus fut retrouvé à proximité du papyrus 2, sous l'escalier construit dans la partie nord-est de la cour S 17. Au sable éolien étaient mêlés des fragments de toiles grossières abandonnés par les occupants.

Le document est brisé à droite et en bas. L'écriture est bilinéaire ; les lettres sont bien séparées les unes des autres, mais semblent plus petites et plus serrées à la fin du texte. Le verso est vierge.

La liste d'objets comprend un mot rare : le μουζίκιον (l. 3). Le texte se composait sans doute de deux colonnes, la seconde indiquant le nombre des objets mentionnés dans la première.

Musée copte Inv. 12837
Baouit 2007/Inv. 511-23

9 × 10 cm

Baouît
VII^e siècle

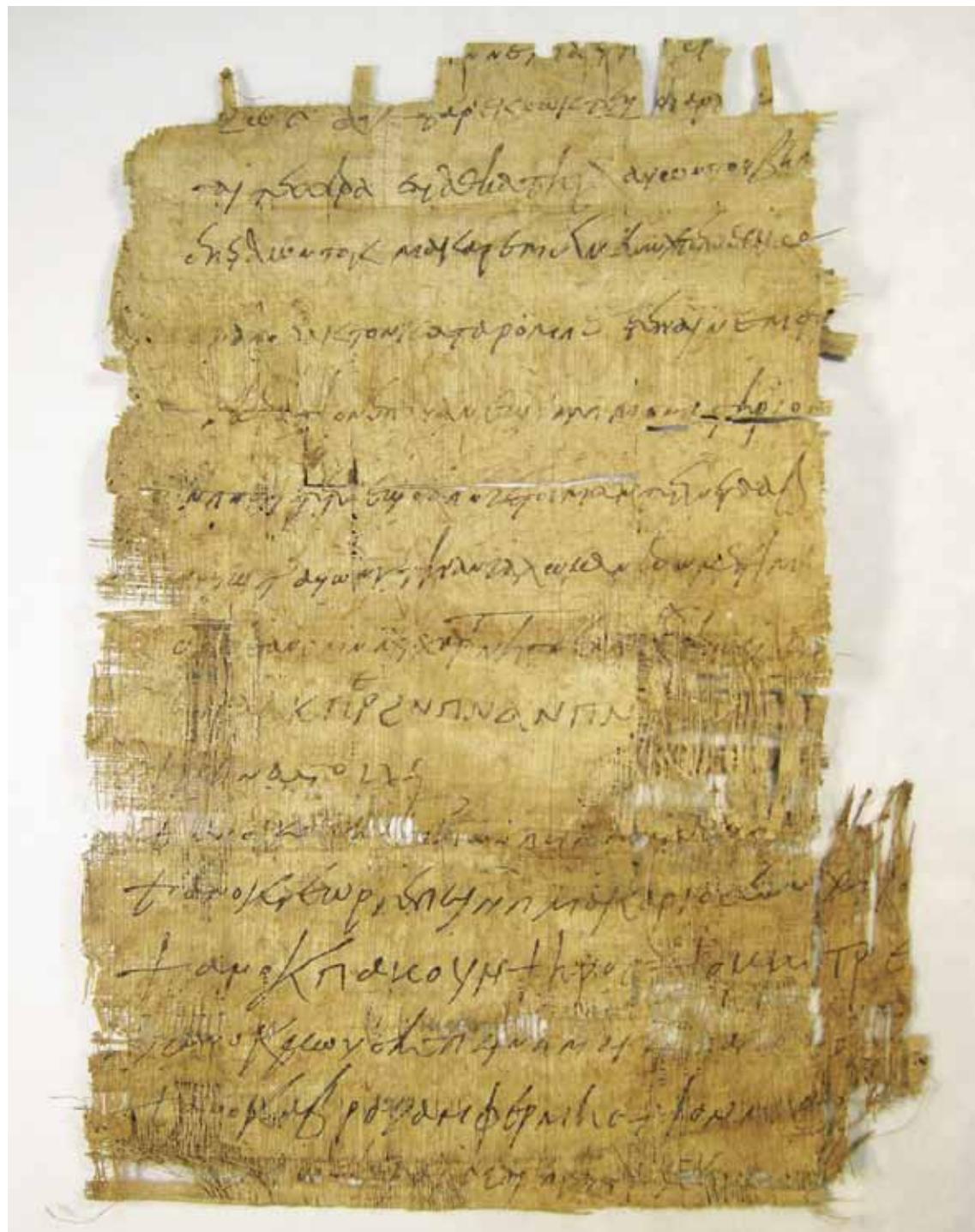
↑	+ επλογος νεσκεογε .[]
	ΜΑΚΑΡΙC ΝΗΣ . .[]
	ΜΟΥΣΣΙΚΩΝ ΕΦΜΗΣ []
	<u>ΒΑ</u> .ΟΟΥ ΝΤΩΚΣ []
5	πωρω []
	.ΟΥ.....[]
	[. .] ..ΡΙC ..[]
	[. .] ..κ..[]

1 λόγος, σκεῦος 2 μαγαρικόν 3 μουζίκιον

[1] † Pour le compte des objets ... [2] magaris/magarikon d'huile ... [3] mouzikion rempli de... ...
[4] ... de siège ... [5] couverture ... [6] ... [7] ... [8] ...

2. ΜΑΚΑΡΙC Il faut sans doute voir dans le mot ΜΑΚΑΡΙC une forme du μαγαρικόν (cf. en dernier lieu A. DELATTRE, « Ordres de paiement bilingues du monastère de Baouît », *ChronEg* 83, 2008, p. 385-392, en part. p. 388). Nous avons ici pour la première fois mention d'un *magaris/magarikon* d'huile: ce type de jarre sert usuellement au transport du vin et on peut estimer sa contenance à 50-55 litres (cf. N. KRUIT, Kl. WORP, « Geographical Jar Names: Towards a Multi-Disciplinary Approach », *APF* 46, 2000, p. 65-146, en part. p. 133-134). Par ailleurs, H. Förster signalait: « Bei der üblichen Identifikation von ΜΑΓ, ΜΑΚΑΡΙC etc. mit μεγαρικόν ist darauf hinzuweisen, daß es bisher keinen tatsächlichen Beleg für ΜΕΓΑΡΙΚΟΝ in den koptischen dokumentarischen Texten gibt » (FÖRSTER, *WB*, p. 489, n. 1); c'est maintenant chose faite dans *O. Edfou Copte* 42, 1: ΕΙC ΣΟΟΥ] ΝΜΑΓΑΡΙΚΟΝ ΝΗΡΠ, « voici six *magarika* de vin ».
3. Le terme μουζίκιον est attesté jusqu'à présent dans un texte copte (*O. Crum* 472, 2; cf. FÖRSTER, *WB*, p. 534) et dans un document grec (*SB XX* 15191, 4 et 7). Il s'agit d'une sorte de coffre; sur le terme, cf. D.G. MARTINEZ, « A Memorandum with μουζίκιον and Σαιτίον », *ZPE* 93, 1992, p. 213-218, en part. p. 214.
4. ΒΑ.ΟΟΥ La lecture la plus évidente serait ΒΑΡΟΟΥ, mais ce mot n'est pas attesté par ailleurs. La suite de la ligne ne permet pas de définir avec certitude de quel objet il est question (voir le commentaire suivant).
- ΤΩΚΣ On peut interpréter la séquence comme une forme du mot ΤΟΕC ou ΤΟΟΤC, « siège », dérivé du verbe ΤΩΚΣ « percer, fixer » (cf. CRUM, *Dict.*, p. 407a). Ce terme est attesté dans *P. Brux. Bawit* 32, 5 (ΤΟΤC ΝΞΜΟΟC). Il pourrait aussi s'agir du verbe, qui décrirait alors un instrument destiné à percer des objets.

5. ΠΩΡΩ Un trait est visible au-dessus des deux premières lettres du mot ; il s'agit sans doute d'un trait destiné à séparer les premiers objets de la liste des suivants.
7. [...] . ΡΙC [...] Il faut peut-être restituer [ΜΑ]ΚΑΡΙC, « makaris », suivi de ΝΗΣ, « huile », ou de ΝΗΡ[Π], « de vin ».



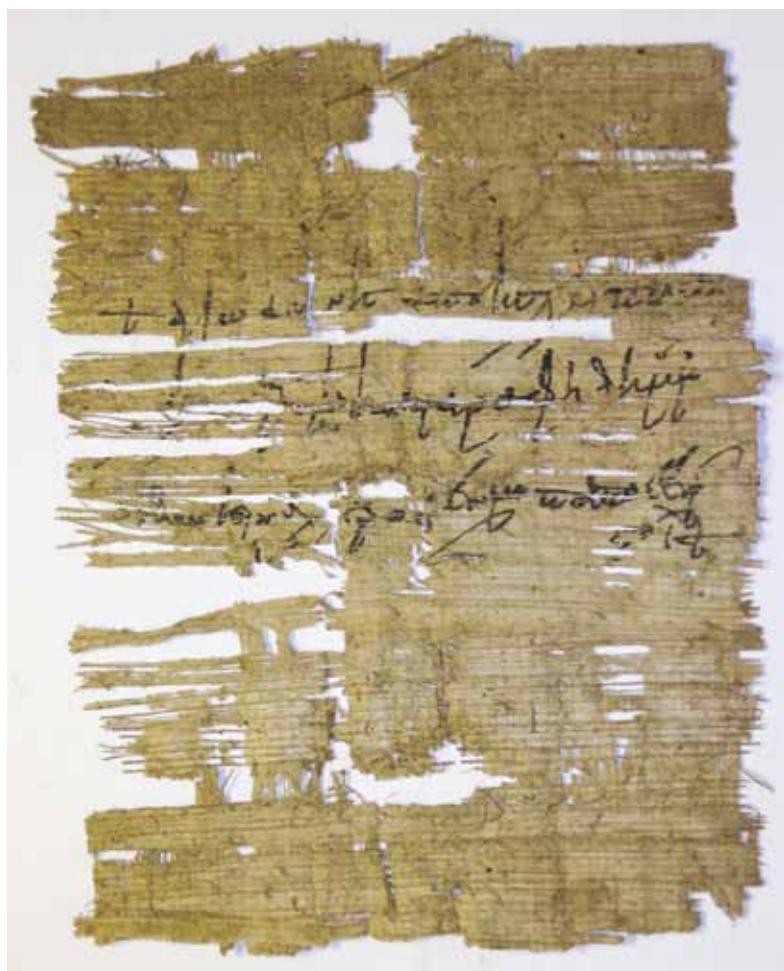
BIFAO 12 (2003), p. 101-110. Alain Delattre.
Doc. 4. Contrat relatif à des terrains du monastère (75 %).

Trois papyrus du monastère de Baouit.

© IFAO 2026

BIFAO en ligne

<https://www.ifao.egnet.net>



DOC. 2. Reçu de taxe, en grec.

